Mentions légales

Générique

• Service édité par la sous-direction des services marchands de la direction générale des entreprises (DGE)

• Réalisation : Klee group https://www.kleegroup.com/

• Hébergement : Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique de la République française

Non-responsabilité sur les informations importées

Les informations fournies notamment dans les bases de données réservées aux partenaires n'engagent pas la DGE, ni sur le contenu, ni sur la qualité des produits ou des services rendus. Il appartient aux utilisateurs de s'adresser au contact mentionné par la fiche pour toute réclamation. De même, les liens répertoriés sur le site orientent l'utilisateur sur des sites extérieurs dont le contenu ne peut en aucune manière engager la responsabilité de la DGE.

Données personnelles

Le ministère de l'économie, des finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique, représenté par la sous-direction des services marchands de la direction générale des entreprises (DGE), en tant que responsable du traitement opérationnel de NOVA, procède à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement des articles 6.1.c (« traitement nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis ») du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD) ainsi que des articles L.7231-1 et suivants, D7231-1, et R7232-1 et suivants du code du travail, et de l'arrêté du 1er octobre 2018 fixant le cahier des charges de l'agrément prévu à l'article R.7232-7 du code du travail pour :

- la saisie des demandes de déclaration et d'agrément des organismes de services à la personne (SAP),

- la délivrance des actes administratifs afférents (récépissé de déclaration et arrêté d'agrément),

- la tenue des statistiques d'activités du secteur,

Pour ces traitements, les réponses aux demandes d'informations demandées par NOVA sont obligatoires au titre des articles précités du code du travail, ainsi que de l'arrêté du 1er octobre 2018 susmentionné. A défaut de réponse de votre part, votre demande de déclaration ou d'agrément ne pourra pas être traitée par l'administration. En revanche, votre consentement est requis pour la mise à disposition de vos données personnelles pour l'élaboration et l'accès à un annuaire des services à la personne, ainsi que pour la communication de vos données à des organismes tiers à des fins d'études ou d'enquêtes. Vous pouvez modifier votre consentement pour ces traitements à tout moment via votre compte NOVA. Les données enregistrées sont conservées cinq ans après la fin de l'activité de votre organisme dans le secteur des SAP et peuvent être communiquées aux destinataires suivants : administrations publiques et para-publiques (direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), direction générale de la cohésion sociale

(DGCS), direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), direction départementales des finances publiques, services chargés du recouvrement des cotisations de sécurité sociale (réseau URSSAF), Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), centre de remboursement du chèque emploi service universel (CRCESU), services déconcentrés du ministère de l'économie (DDETS), préfectures (DD(CS)PP) et conseils départementaux) notamment à des fins de gestion des dossiers, contrôle de prestations liées aux activités de service à la personne ou d'études.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi informatique et libertés), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant à votre DDETS.

En cas de difficultés techniques sur NOVA, vous pouvez vous adresser à l'assistance NOVA via ce lien : https://aide-nova.atlassian.net/servicedesk/customer/portal/1/group/1/create/4

Si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du règlement général sur la protection des données et de la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation auprès du délégué à la protection des données du ministère chargé de l'économie : le Délégué à la protection des données des ministères économique et financier : dpd@finances.gouv.fr